

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-675 DU 31 DECEMBRE 2009

Chargeant Monsieur Issa BADAROU-SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires, de l'intérim de Monsieur Nicaise K. FAGNON, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics pour compter du 21 novembre 2009

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006;
- VU le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

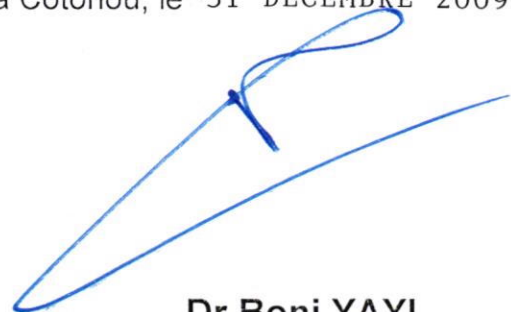
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du samedi 21 novembre 2009, Monsieur **Issa BADAROU-SOULE**, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires est chargé de l'intérim de Monsieur Nicaise K. FAGNON, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCTTTATP-PR 4 – SGG 1 – AUTRES MINISTERES - 21 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.